
Cités plurielles de Méditerranée

L'indispensable recours à l'esprit de tolérance

Anissa Barrak

Villes portuaires ouvertes par nature aux voyageurs de toute provenance. Escales d'un jour, devenues asiles pour la vie. Villes accueillantes pour ceux qui, persécutés ailleurs pour leurs différences, ont pu y trouver refuge. Villes prospères aux activités innombrables, cibles des ambitions et des fortunes les plus diverses... Telles furent les cités phares de Méditerranée, devenues plurielles au fil du temps pour avoir accueilli tant de diversité... Villes exemplaires pour avoir offert à leurs habitants, dans la multiplicité de leurs appartenances et de leurs cultures, les conditions d'une coexistence intelligente, ces cités, nées de la grande variété des cultures qui se sont développées autour de la Méditerranée, ont elles-mêmes, de par la nature de l'organisation sociale qu'elles ont générée, été la source d'une pluralité sans cesse renouvelée... Multiples, elles ont attirés les différences. Ouvertes, elles ont absorbé les arrivants. Elles se sont épanouies, aménageant leur structure urbaine en fonction de cette foule de communautés, de langues, de religions et de toutes les expressions qu'elles ont su faire naître. Elles furent le lieux de prédilection des rêveurs, des poètes, des grands voyageurs, de toutes les âmes curieuses que les horizons familiers ne pouvaient plus contenter... Cités modèles pour les universalistes en quête d'une culture sans frontière, elles représentent pour les humanistes un idéal de coexistence qui semble aujourd'hui de l'ordre du mythe, tant les manifestations des replis identitaires et des conflits entre les communautés sont violentes et ne semblent laisser aucune chance de survie à ce modèle qui, en l'absence d'une volonté politique, voit se transformer les raisons mêmes qui ont rendu possible cette coexistence harmonieuse en autant de facteurs de destruction.

N° 10 Printemps 1994

Les minorités en leur ville

L'histoire de ces villes plurielles est intimement liée à celle des minorités qu'elles ont accueillies. Leur structure urbaine traduit la place qu'elles leur ont réservé. La ville a-t-elle aménagé ghettos et quartiers exclusifs dans lesquels ont été reléguées ses populations minoritaires? C'est sans doute là le signe que celles-ci furent traitées selon un système juridique discriminatoire, ou au moins différentiel, ou qu'elles furent sujettes à une marginalisation d'ordre socio-économique. En témoigne la *hara*, quartier spécifique aménagé dans certaines des médinas musulmanes, où étaient regroupées les populations juives. Dans d'autres villes, les populations minoritaires se sont regroupées d'elles-mêmes dans des quartiers qui, avec le temps, se sont "ghettoisés": ainsi en est-il des "cités évolutives" aménagées à Marseille où se sont regroupées presque exclusivement des familles nord-africaines; il en est de même du quartier de La Petite Sicile, aux abords de La Goulette en Tunisie, où les immigrants siciliens avaient, dès la fin du XIXe siècle, créé leur propre quartier (lire l'article de Emile Témime *Marseille: des solidarités anciennes au brassage culturel*).

La ville a-t-elle accueilli l'ensemble de ses populations minoritaires, avec leurs différences et dans leur diversité, sur toute l'étendue de son espace urbain, que celles-ci auraient très probablement bénéficié d'un régime plus tolérant et plus égalitaire. Ce fut le cas dans les cités andalouses et notamment à Grenade où jusqu'à la fin du XVe siècle, juifs et chrétiens ont partagé l'espace urbain avec leurs concitoyens musulmans. C'est le cas à Sarajevo où Serbes, Croates et Musulmans se sont côtoyés dans toute la ville, dans tous les quartiers, dans les mêmes immeubles, jusqu'à ce qu'éclate la folie meurtrière du nettoyage ethnique (lire l'article de Nikola Kovac *Srajevo, une cité blessée à la croisée des cultures*).

Religieuses, nationales ou ethniques, ce sont les minorités, plus ou moins nombreuses ou influentes sur le plan économique, dont les traditions sont plus ou moins marquées, qui donneront toutes ses nuances au caractère pluriel de ces villes. Cette pluralité s'affirmera en fonction des relations que ces communautés entretiennent entre elles ou avec la population majoritaire: minorités juive et chrétienne en cité majoritairement musulmane, mosaïque religieuse construite de toutes les nuances qu'ont apportées les différents shismes de la chrétienté comme de l'Islam, pluralité ethnique issue des conquêtes victorieuses de l'Empire ottoman, communautés nationales multiples qui se sont fixées à l'ombre d'un système juridique avantageux ou protecteur, c'est l'ensemble de ces composantes qui a façonné la pluralité spécifique

d'Alexandrie, de Beyrouth, d'Istanbul ou de Tunis.

Ces cités mosaïques ne donneront cependant pas lieu à une société métissée, la principale entrave à leur métissage étant probablement le cloisonnement religieux qui a toujours été prédominant dans la différenciation communautaire de ces régions. L'exemple de Marseille est à cet égard significatif: si les métissages y ont eu lieu assez rapidement au sein de la communauté catholique entre Espagnols, Italiens et Français, ils n'ont pas touché les grandes familles religieuses entre elles. Ni la communauté musulmane (Africains du Nord), ni la communauté chrétienne orthodoxe (Arméniens), ni la communauté chrétienne catholique ne se mêleront les unes aux autres.

Bien que l'appartenance religieuse apparaisse comme la composante essentielle de cette pluralité, il convient cependant d'en relativiser l'importance par rapport aux autres composantes socio-culturelles. En effet, face à l'arrivée de nouveaux immigrants appartenant à la même religion, les minorités historiques¹ demeurent dans leurs spécificités socio-culturelles, plus proches de la population majoritaire autochtone que de leurs coreligionnaires. C'est le cas par exemple des juifs andalous, qui dans leur fuite de l'Espagne re-christianisée, se sont installés dans diverses villes du pourtour méditerranéen et y ont souvent trouvé une population juive autochtone dont le mode de vie était totalement différent du leur. Il en fut de même pour les juifs livournaïses qui vinrent grossir la communauté juive tunisienne dès le début du XVI^e siècle, comme des Espagnols ou des Italiens dont l'appartenance à la chrétienté n'a en rien diminué l'apport différentiel qu'ils ont eu au sein de la société marseillaise.

L'indispensable protection du pouvoir central

C'est donc dans la diversité de ces composantes culturelles et humaines que les cités plurielles sont nées. Mais, si elles ont pu se développer et s'épanouir, c'est grâce à un facteur essentiel: celui de la protection assurée par le pouvoir central aux minorités, seule garantie d'une coexistence pacifique, même si cette coexistence ne sera pas toujours synonyme de traitement juste et égalitaire, ou de relations conviviales entre les multiples communautés.

Autour de la Méditerranée, c'est à l'ombre de la loi musulmane, à la fois dominatrice et protectrice, que les cités plurielles les moins discriminatoires ont pu s'épanouir; plus tard, sous l'administration coloniale ou suite aux réformes modernistes adoptées par l'Empire ottoman et ses suzerains, c'est grâce à la loi laïque que des villes cosmopolites ont pu se développer. Dans un cas comme dans l'autre, c'est la volonté du pouvoir et la protection qu'il a accordée à ses

minorités qui ont rendu possible le développement d'une telle pluralité. Au nom de l'Islam comme au nom du nationalisme laïc, des mouvements exclusivistes se développeront plus tard dans ces mêmes régions, parfois au sein de ces mêmes cités qui furent jadis si accueillantes et si ouvertes à la différence, cherchant à les assujettir aux normes de l'uniformisation identitaire. En l'absence d'une volonté politique suffisamment déterminée, les villes cosmopolites ont connu le même sort: on a vu se répéter en chacune d'elles le même scénario du départ massif de leurs minorités, condamnées à l'exil.

Selon la loi musulmane *chariaa*, aucune différenciation n'est retenue sur la base de l'appartenance ethnique, linguistique, géographique ou culturelle tandis que les minorités religieuses, juives et chrétiennes, sont placées sous le statut de *dhimmi*, parce qu'elle font partie de la grande famille des Gens du Livre. Quoique discriminatoire, ce statut leur garantit un minimum de protection de la part du pouvoir central. C'est ce système qui a rendu possible le développement dans l'Espagne musulmane, de cités où la coexistence entre les communautés des trois religions était placée sous le signe de la "convivance", même si la communauté musulmane y bénéficiait d'un statut privilégié (lire l'article de Bernard Vincent *Convivance à Grenade*).

Sous l'Empire ottoman, le régime des *millet* viendra renforcer la protection à laquelle pouvaient prétendre les communautés minoritaires. Selon ce régime, les affaires de chaque communauté relatives à l'exercice du culte, à l'enseignement et aux juridictions civiles sont administrées par l'autorité religieuse supérieure de la communauté. C'est ce système qui a permis jusqu'à la Première Guerre mondiale, le développement et le maintien dans l'Empire ottoman, d'un Etat multinational et multiconfessionnel d'abord sur les rives orientales puis méridionales de la Méditerranée, et plus tard en Europe balkanique. Ce système légué aux Etats du Proche-Orient autrefois partie de l'Empire ottoman demeure aujourd'hui présent au Liban, tandis que dans d'autres pays de cette région, notamment en Syrie, il ne concerne plus que le statut personnel.² Grâce à ce système, les populations chrétiennes et juives n'ont pas été contraintes à la conversion et ont même pu tourner quelques mesures discriminatoires en leur faveur, notamment celle d'être dispensées des servitudes militaires³.

Conclu parallèlement aux dispositions du pouvoir musulman qu'on vient d'évoquer, le régime des Capitulations — issu d'un traité d'amitié et de commerce entre François Premier et le sultan ottoman en 1535 — n'a fait que renforcer la sécurisation des minorités étrangères ou religieuses autochtones et, partant, motiver davantage leur désir de vivre dans les cités musulmanes de l'Empire. Au regard de ce traité, les sujets du roi de France établis dans l'Empire ottoman avaient la garantie d'exercer librement le commerce et de posséder des biens tout en n'étant soumis qu'à la seule juridiction des consuls du roi de France. Ces privilèges

seront étendus à certains de leurs partenaires commerciaux, chrétiens ou juifs, vivant dans l'empire.

C'est dans ce cadre juridique que s'est développée Istanbul, ville plurielle par excellence, qui comptait en 1691 plus de 40% de non musulmans (juifs et chrétiens), proportion qui restera inchangée jusqu'à la Première Guerre mondiale. Le caractère cosmopolite d'Istanbul sera accentué dès le début du XIXe siècle par l'immigration de populations musulmanes en provenance des pays balkaniques qui ont subi la politique de nettoyage ethnique décrétée en 1807 en Serbie et dont on été victimes les populations turques, juives ainsi que certains Aroumains. Déportées ou expulsées, quand elles n'ont pas été massacrées, ces populations sont venues renforcer la mosaïque ottomane, et plus particulièrement Istanbulite. Toujours au cours du XIXe siècle, la guerre entre la Grèce et la Turquie s'étant achevée sur un transfert de population d'un pays à l'autre, plusieurs milliers de musulmans grecs de Crète viendront grossir la population d'Istanbul, auxquels se joindront à la même période, plusieurs milliers de Circassiens du Caucase.

Ce régime sécurisant pour les minorités attirera également les juifs sépharades à la suite de leur exil forcé de l'Espagne reconquise. Cherchant refuge sous des cieux plus cléments, nombreux furent ceux qui s'installèrent à nouveau sous la protection de l'Islam, cette fois ottoman. Ainsi, malgré son caractère discriminatoire, le traitement réservé par l'Islam aux minorités juives et chrétiennes grâce à une interprétation "ouverte" des textes, explique l'attraction qu'ont exercé les grandes villes musulmanes sur ces populations et le développement de véritables sociétés plurielles en leur sein.

Une pluralité confirmée à l'époque coloniale

A la suite du démantèlement de l'Empire ottoman, dans de nombreuses villes de Méditerranée où était appliqué le régime des *millet*, où les communautés minoritaires, soumises au statut de *dhimmi*, étaient de plus en plus nombreuses à bénéficier du régime des Capitulations et où pour certaines, des réformes modernistes entreprises dans un sens égalitaire et laïc venaient renforcer le sentiment de sécurité, l'instauration de la colonisation française pour les unes, britannique pour d'autres, viendra renforcer le caractère pluriel déjà affirmé de ces villes. Des immigrants de plus en plus nombreux et d'origines de plus en plus diverses seront attirés par ces cités cosmopolites: Tunis, Tanger, Beyrouth ou Alexandrie se coloreront d'apports nouveaux. Mais si elles gardent leur caractère pluriel, ces cités vont subir une mutation profonde qui consistera principalement en la permutation des rôles de domination.

Autrefois assujetties à la domination d'un pouvoir détenu par la majorité musulmane, les minorités juives et chrétiennes (dans leurs multiples ramifications) ainsi que les autres communautés constituées par les ressortissants des pays alliés de la puissance coloniale, bénéficieront de droits plus étendus, et seront même dotées de privilèges dont sera privée la population autochtone soumise à l'autorité coloniale...

Le nationalisme exclusiviste des Jeunes Turcs et de Mustapha Kemal ne tardera pas à faire école dans l'ensemble des colonies du pourtour méditerranéen. Le vent indépendantiste qui soufflera sur ces pays poussera les populations à chercher à se défaire de la domination coloniale et à récupérer un pouvoir qui leur a été longtemps confisqué. Toutes les villes cosmopolites de la Méditerranée méridionale connaîtront un scénario analogue: en récupérant leur souveraineté, elles verront leurs communautés minoritaires partir à la suite de la puissance coloniale (lire l'article de Paul Balta *Alexandrie, Eloge du cosmopolitisme* ainsi que l'article de Abdelbaki Hermassi *Une relation particulière*). Les jeunes Etats laisseront partir même ceux parmi elles qui, animés de sentiments nationalistes, avaient pris part à la lutte nationale. Certains, au nom du nationalisme uniformisant qui avait le vent en poupe, pousseront même leurs minorités au départ, afin notamment d'accéder pleinement à l'héritage politique et économique qu'elles devaient léguer, ces dernières ayant souvent disposé de positions avantageuses que leur conféraient leur haut niveau d'instruction ou simplement leurs alliances avec le pouvoir colonial.⁴

Déclin du cosmopolitisme méditerranéen

Même durant leur âge d'or, ces cités "idéales" dont la pluralité a engendré une dynamique novatrice sur les plans économique et social, ont connu de nombreuses difficultés dans la gestion de toutes leurs différences, notamment celle du rejet intercommunautaire. Comment ces villes qui, aux abords de la Méditerranée, ont vibré de leurs diversités respectives et de leurs populations bigarrées, et ont pu concilier ces différences ou les conjuguer pour en faire une source de richesse, se sont-elles retrouvées, à d'autres époques, confrontées aux démons de la haine? Comment ont-elles cherché, dans leurs convulsions de cités malades, à rejeter cette diversité qui participe pourtant de leur nature profonde?

Etrange est ce phénomène qui tantôt fait naître une extrême attirance pour la différence et tantôt suscite une irrésistible répulsion génératrice d'agressivité et de terreur. Qu'est-ce qui, chez les uns, rend assimilable la différence et qu'est-ce qui provoque, chez les autres, une imperméabilité totale à tout ce qui n'est pas familier? Le phénomène serait sans doute

moins mystérieux, si on regardait de plus près la conjoncture historique qui a servi d'arrière plan au développement de ces phénomènes: ressentiments nés de conflits antérieurs accumulés tout au long de l'histoire; difficultés de la conjoncture économique conjuguées à une position sociale défavorable dont les racines remontent à la période régie par des relations de domination politique; autant de frustrations contenues jusque-là et qui finissent par éclater dans la violence.

Dans ces cités colorées et joyeuses de tant de diversité, où la pluralité se manifeste dans une multitude de langues, de religions, d'expressions artistiques, de traditions ou de simples pratiques quotidiennes, de saveurs, d'odeurs, de modes vestimentaires, de toutes les expressions de la personnalité de chacun, surgissent soudain les démons de la haine. Débordées par les dimensions de cette pluralité dont elles ont favorisé l'épanouissement, elles se mettent à générer des antagonismes qu'elles n'arrivent plus à contenir. Ainsi, l'exclusion la plus totale — celle de l'Inquisition — a-t-elle fait immédiatement suite à la coexistence tranquille entre les trois religions monothéistes qu'abritaient les cités andalouses. Ainsi les déchirements entre des communautés confessionnelles appartenant à une même nation ont-ils atteint leur paroxysme à Beyrouth, ville où la pluralité était des plus fortement affirmée. Ainsi la violence la plus cruelle a-t-elle touché le seuil de l'intolérable à Sarajevo, ville mosaïque ainsi structurée depuis des siècles (lire l'article de Georges Corm *Beyrouth Sarajevo: chronique de morts annoncées*). Et Alger, hier fière d'être le point de rencontre des cultures africaine et européenne et le lieu conciliateur pour l'ensemble du monde arabe, est-elle aujourd'hui la proie des adeptes du repli sur soi, soumise par la force des armes à la loi de l'uniformisation sociale. Cité pourtant souveraine — et donc théoriquement capable d'assumer des différences minoritaires en son sein — elle se ferme à ceux qui sont Autres, oubliant qu'elle fut, à plusieurs moments de son histoire, une cité où se côtoyaient des ethnies et des confessions multiples, et que cette pluralité était signe, sinon source, de prospérité et de richesse. (lire l'article de Farid Khiari *Alger, une société métissée au XVIIe siècle*).

Tandis qu'avec l'extension du tourisme, une nouvelle forme de cosmopolitisme se développe autour de la Méditerranée et draine dans les villes et les villages, sur les côtes et dans les terres, des populations des origines les plus diverses, les villes traditionnellement cosmopolites se referment de plus en plus à la différence au point de renoncer à l'activité touristique pourtant indispensable à la survie de leur économie. L'ultimatum adressé par les islamistes algériens et égyptiens à tous les étrangers et les non-musulmans vivant dans leurs pays, suivi de l'exécution jusqu'à ce jour de plusieurs dizaines de personnes y compris de ceux qui font partie de la population autochtone ou qui s'y sont enracinés par les liens du mariage et de la parenté, n'est pas sans rappeler les décrets d'expulsion des juifs et de conversion des

musulmans prononcés par les rois catholiques d'Espagne respectivement en 1492 et 1502, ou la cruauté avec laquelle la chrétienté de l'Inquisition avait œuvré pour gommer de l'Espagne toute différence y compris parmi les siens.

Pour contrecarrer ces tendances au repli identitaire, cultiver l'esprit de tolérance s'impose comme un recours indispensable. La sagesse du mystique andalou Mohyî al-Dîn ben 'Arabi est, en ce sens, plus que jamais à méditer:

«*Mon Cœur peut désormais prendre toute forme,
Une prairie pour gazelles, un cloître pour moines,
Un sanctuaire pour des idoles, une ka'aba pour les pèlerins,
Les Tables de la Torah et le livre du Coran.
Je pratique une religion d'Amour: vers quel point
Que se dirige la caravane de l'amour
Là sont ma religion et ma foi.*»⁵

Anissa Barrak

¹ Minorité historique est ici entendue dans le sens que lui donne Pierre Georges: "Les minorités de longue durée, constituées en même temps que l'Etat". Voir *Géopolitique des minorités*, coll. Que sais-je? PUF, 1984.

² Georges Corm: "Géopolitique des minorités au Proche-Orient", in *Hommes et migrations: Minorités au Proche-Orient, une mosaïque en mouvement*. N° 1172-1173 Janv/Fév 1994.

³ Youssef Courbage et Philippe Fargues: *Chrétiens et Juifs dans l'Islam arabe et turc*, Ed. Fayard, 1992.

⁴ Y. Courbage et Ph. Fargues estiment à ce propos que "l'analphabétisme de l'immense majorité des musulmans contrastait avec les progrès décisifs accomplis par les deux autres communautés durant le XIXe siècle, notamment grâce aux institutions créées par les missionnaires chrétiens et par l'Alliance israélite universelle." *op. cit.* p 219.

⁵ Muhyî al-Dîn ben 'Arabi, (Philosophe andalou, 1165-1240) *Turjumân al-Ashwâq*, in *La tolérance, essai d'anthologie*. Textes choisis et présentés par Zaghoul Morsy, Editions UNESCO, 1993.